

Déclaration de la France à l'Assemblée de la 26ème session de l'AIFM

M. le Président, M. le Secrétaire général, chers collègues, bonjour.

Monsieur le Président je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette Assemblée. J'observe que si c'est un haut fonctionnaire français des Nations Unies M. Jean-Pierre Lévy a mis en place la structure administrative l'autorité, jamais le Conseil ou l'assemblée n'avaient été présidés par un français. C'est donc un grand plaisir de vous voir présider dans trois des langues officielles avec autant de brio. C'est aussi un grand honneur pour moi de vous succéder en tant que représentant permanent auprès de l'Autorité, et je m'efforcerai d'être à la hauteur de la tâche.

Je tiens à féliciter aussi M. le président du Conseil, qui en grand navigateur a su tracer le cap pour arriver à bon port dans les eaux agitées de cette session.

Monsieur le Secrétaire général je tiens d'abord à vous féliciter pour votre réélection, et pour le travail accompli par les personnels du Secrétariat au cours de cette 26ème session, très perturbée par la pandémie de Covid 19. Vous avez notamment su avec votre équipe faire preuve d'une grande souplesse et trouver des solutions innovantes pour que cette réunion puisse se tenir en format hybride, permettant la participation de tous les Etats parties, des observateurs et des ONG.

Je crois que nous pouvons tous nous féliciter d'avoir pu enfin nous revoir car la diplomatie multilatérale sur des sujets aussi complexes et novateurs que ceux que nous traitons ici gagne à ne pas se faire exclusivement derrière des écrans, lorsque cela est possible.

Je veux remercier aussi notre pays hôte, la Jamaïque, pour la chaleur de son accueil. La Jamaïque jouit d'une grande réputation dans le monde grâce à ses musiciens et ses sportifs bien évidemment, ainsi que d'une grande influence grâce à la compétence de ses diplomates, qui jouent un rôle moteur dans les instances internationales, notamment dans le domaine du droit de la mer. La délégation française félicite la Jamaïque pour l'adoption de son contrat d'exploration des nodules.

C'est un bonheur pour nous tous de nous réunir en Jamaïque, mais c'est aussi une grande responsabilité, car nous travaillons pour la mise en valeur du patrimoine commun de l'humanité, qui doit bénéficier à l'humanité toute entière. Ainsi, nous devons trouver un juste équilibre entre les intérêts immédiats de nos États et de nos groupes régionaux et l'intérêt de l'humanité et des générations futures, tout en assurant la protection de l'environnement marin. C'est un exercice très délicat et qui est sans précédent.

Je souhaite féliciter le secrétariat pour la nouvelle présentation du rapport du Secrétaire général, avec la publication d'un document à la fois complet, synthétique et illustré. C'est un document très utile non seulement pour les délégations mais aussi pour mieux faire connaître le travail de l'autorité auprès du grand public. Cette nouvelle formule est une réponse concrète à l'exigence de transparence sur les travaux de l'Autorité.

A cet égard vous l'avez mentionné vous-même il y a beaucoup d'incompréhension dans le grand public sur le travail que nous faisons ici Ainsi la délégation française pense que tout ce qui peut permettre de mieux expliquer l'Autorité au grand public et à la presse, son travail notamment sur la protection de l'environnement marin, à travers des publications, l'organisation et la

participation à des colloques et conférences, la modernisation de son site internet, sont des initiatives qu'il faut poursuivre.

Il est important aussi de faire reconnaître la part des contractants dans la recherche scientifique marine et la connaissance des écosystèmes des grands fonds marins. Au cours des quatre dernières décennies, le travail des investisseurs et des contractants pionniers a contribué de manière significative au progrès des connaissances scientifiques sur l'environnement et les ressources des fonds marins. Les données et informations scientifiques sont systématiquement collectées, compilées et organisées dans la base de données sur les fonds marins et les océans de l'Autorité, et mise gratuitement à disposition de la communauté scientifique internationale.

Ainsi il faut rappeler que la protection de l'environnement marin est au cœur de la Convention, de sa partie XI et de l'accord de 1994, et donc au cœur de notre travail. La France y est particulièrement attachée et se félicite de l'adoption de 4 nouvelles zones d'intérêt écologique particulier dans le cadre du plan régional de gestion de l'environnement de la zone de fracture de Clarion Clipperton. L'AIFM a ainsi constitué les plus vastes zones de protection de l'environnement au-delà des juridictions nationales. Elles vont permettre d'évaluer l'impact sur l'environnement des activités humaines dans la Zone, dans le but de l'utilisation de ses ressources de manière raisonnée, durable et respectueuse de l'environnement. Nous notons également avec satisfaction les progrès réalisés pour les plans régionaux de gestion de l'environnement dans l'Atlantique, le pacifique nord et l'océan indien.

La feuille de route pour la prochaine session que nous avons adoptée prend bien en compte cette exigence environnementale, sur laquelle les ONG observatrices apportent aussi une contribution précieuse. Lors de la prochaine session nous espérons pouvoir continuer à travailler sur les textes du projet de code d'exploitation à travers la mise en place des trois groupes de travail.

Nous observons que l'approche évolutive des institutions de l'autorité est mise en œuvre de manière satisfaisante et pragmatique. Il faut aller de l'avant, les faire évoluer et les mettre en place le moment venu, afin de répondre à des besoins réels et avérés et avec le souci de la meilleure utilisation possible des moyens dont l'autorité dispose. Faire évoluer les institutions de l'autorité ne peut se faire à budget constant. Or, tant que l'exploitation n'a pas démarré, l'Autorité dépend entièrement des contributions de ses États membres. Le Secrétaire général a fait une proposition à cet égard et nous allons l'étudier.

Puisque qu'avant l'exploitation il faudra augmenter les ressources budgétaire, la délégation française saisit cette occasion pour appeler les États qui ont des arriérés de contributions, notamment depuis plus de 2 ans, à se mettre en conformité avec leurs obligations.

On peut regretter qu'au cours de cette session, en dépit de nos efforts nous ne sommes pas parvenus à trouver un consensus sur le mode d'élection de la Commission juridique et technique. L'aspiration à davantage de répartition géographique est parfaitement légitime et nous comprenons les frustrations qui ont pu naître de la manière dont la Commission juridique et technique a été constituée en 2016. Sur ce point, la Convention est claire : tous les membres de la Commission doivent avoir les compétences et l'expertise requise. Cela relève de la responsabilité des États qui les proposent. Ensuite, le Conseil doit tenir compte d'une part de la représentation géographique équitable et d'autre part de la représentation des intérêts particuliers. Le texte de la convention est clair, aucun de ses deux critères ne peut être écarté au

profit de l'autre. Nous avons sur la table une proposition conforme à ces principes et nous sommes prêts à continuer à en discuter.

M. le Secrétaire général vous appelez l'attention de l'Assemblée sur le processus BBNJ. Le processus BBNJ a beaucoup à apprendre de l'Autorité et du cadre juridique qu'elle a mis en place, puisqu'elle met en œuvre plusieurs objectifs d'un futur accord sur la gouvernance de la haute mer : l'établissement d'outils de protection et de gestion par zone de l'environnement marin, l'encouragement à la recherche scientifique et le partage des données scientifiques avec la communauté internationale, le principe du partage des bénéfices de l'exploitation des ressources marines, la responsabilité des États en haute mer, etc.

Pour finir, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que la France a publié les coordonnées des limites extérieures du plateau continental au large de l'île de la Réunion par décret du 19 janvier 2021, et au large des îles Saint-Paul et Amsterdam par décret du 25 janvier 2021. Par ailleurs, fidèle à sa volonté de favoriser la participation des États en développement aux travaux de l'Autorité, la France a versé des contributions volontaires aux fonds pertinents en 2019, 2020 et 2021 d'un montant total de 105.000 euros, soit près de 120.000 USD.

Enfin, j'étends mes félicitations et remerciements à tous les agents du Secrétariat et aux interprètes.

M. le Président, M. le Secrétaire général, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.